

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

SYNTHESE

Le trente et un janvier deux mil vingt-trois, à vingt et une heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, LACHAUD Elsa, Messieurs ECOMARD Paulin, PARAIS Bruno.

ABSENTS : Messieurs GEORGET Nicolas et LE ROUZIC Ludovic.

Madame Emmanuelle LAUTRU a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS DETR-DSIL 2023

Madame la Maire présente aux élus la programmation de la DETR et DSIL 2023 qui s'inscrit dans le cadre du contrat CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

Elle propose d'y inscrire le projet de « **création d'un logement d'urgence** » et le projet de « **mise en conformité d'un bâtiment existant permettant l'accueil d'un foyer jeunes** ». Elle précise que ces projets doivent être inscrits avant le 15/02/2023.

Le projet de la création du logement d'urgence en Mairie est estimé à 135 000 € HT et pourrait être subventionné jusqu'à 35 %. Le projet de mise en conformité du Moulin estimé à 140 000 € HT, pourrait quant à lui être subventionné à hauteur de 80 %.

Ci-dessous les plans de financement :

CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE

DEPENSES		RECETTES	
	MONTANT		MONTANT
HONORAIRE MAITRISE D'OEUVRE	13 395.00 €	DETR 35%	47 250.00 €
DIAGNOSTICS	2 730.00 €		
TRAVAUX	107 000.00 €		
ALEAS	11 875.00 €	RESTE A CHARGE COLLECTIVITE	87 750.00 €
TOTAL H.T.	135 000.00 €	TOTAL H.T.	135 000.00 €

MISE EN CONFORMITE D'UN BATIMENT EXISTANT PERMETTANT ACCUEIL FOYER JEUNES

DEPENSES		RECETTES	
	MONTANT		MONTANT
HONORAIRE MAITRISE D'ŒUVRE	15 725.00 €	DSIL 80%	112 000.00 €
DIAGNOSTICS	1 460.00 €		
TRAVAUX	111 150.00 €		
ALEAS	11 665.00 €	RESTE A CHARGE COLLECTIVITE	28 000.00 €
TOTAL H.T.	140 000.00 €	TOTAL H.T.	140 000.00 €

Après échange, les élus votent à l'unanimité l'inscription de ces 2 projets dans la programmation de la DETR et du DSIL 2023.

BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE

Le Président de la République s'est engagé à créer 200 nouvelles brigades mobiles de gendarmerie au cours du quinquennat. Les brigades mobiles sont constituées d'effectifs ayant vocation à prolonger et renforcer l'action de la gendarmerie sur un territoire donné.

Madame la Maire précise que suite à la rencontre avec les représentants de la gendarmerie, une implantation d'unité mobile pourrait être envisagée conjointement sur les communes de La Marne, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Ce nouveau service serait ainsi complémentaire à la gendarmerie fixe de Machecoul-Saint-Même. Un dossier d'appel à candidature doit au préalable être déposé en préfecture avant le 03/02/2023.

Considérant que cette expérimentation présente un réel intérêt puisqu'elle permettrait une présence sur le territoire situé en limite départementale et que ces unités ont vocation à assurer une présence de proximité même dans les zones rurales moins densifiées, les membres du conseil municipal votent, à 11 voix pour et 1 abstention, le dépôt de candidature pour la demande de mise en place d'une brigade mobile.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ ECOLE PRIVÉE

Dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC de l'école privée Sainte Marie, il convient de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 par élève stéphanois présent le jour de la rentrée de septembre 2022, soit 130 élèves (43 maternelles et 87 élémentaires).

Madame la Maire présente la demande de l'OGEC de l'école privée Sainte Marie pour l'année scolaire 2022/2023, qui fait part d'une augmentation de leurs charges de près de 7% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette variation s'explique notamment par la prise en compte de l'inflation. La demande est de 1 390 € pour les maternelles et de 443 € pour les primaires.

Après présentation, le conseil municipal valide la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour cette nouvelle année scolaire.

CONTRAT OGEC ÉCOLE PÈRE CEYRAC 2022/2023

Dans le cadre de la convention passée avec l'OGEC de l'école privée Père Ceyrac de Paulx, relative à la participation financière des frais de fonctionnement pour les enfants stéphanois scolarisés dans cet établissement et domiciliés dans les villages situés à proximité de Paulx, il convient de fixer pour l'année 2022/2023, le montant de la participation financière par élève. Cette année, 8 enfants sont concernés (2 maternelles et 6 élémentaires).

Pour rappel, les villages mentionnés dans la convention sont : La Ville en Bois, La Caraterie, La Jaumerie, La Guinefolle, L'Errière, Les Métairies.

Le conseil municipal décide de fixer la participation communale pour les élèves stéphanois domiciliés dans les villages cités dans la convention, et présents le jour de la rentrée de septembre 2022, aux mêmes montants que la participation financière fixée pour l'OGEC de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, soit :

- 1 390 € pour les maternelles
- 443 € pour les élémentaires

Le montant total versé à l'OGEC de l'école Père Ceyrac sera donc de 5 438 € au titre de l'année 2022/2023.

VENTE DE LOCATIFS COMMUNAUX

La commune dispose de 3 logements communaux qui sont mis en location. Les 3 logements communaux ont récemment été estimés par une agence immobilière.

Le logement situé rue de Nantes est actuellement vide, il peut donc être mis en vente. Pour cela, il est nécessaire d'engager les différents diagnostics.

Concernant les deux autres logements, les baux sont en cours jusqu'en 2024, ils pourront donc être mis en vente lorsqu'ils seront libres de locataire.

Le conseil municipal autorise dans un premier temps, Madame la Maire à lancer les diagnostics nécessaires à une vente immobilière pour le bien situé 5 rue de Nantes.

🚧 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

REVISION DU PLU - RÉUNION N°21

La commission « Urbanisme » s'est réunie ce jeudi 19 janvier pour reprendre avec le cabinet Futur Proche, le travail entamé précédemment avec le cabinet A+B sur la révision du PLU. Pour commencer, le cabinet Futur Proche a fait un état des lieux du projet dans les grandes lignes et a présenté le nouveau calendrier avec pour objectif un arrêt du PLU avant l'été, pour une approbation début 2024. La réunion portait ensuite sur les points suivants :

- Périmètre des OAP sectorielles
- STECAL pour des activités économiques en dehors du bourg
- Règlement graphique des zones A et N.